

Envoyé en préfecture le 13/12/2023

Reçu en préfecture le 13/12/2023

Publié le 14 DEC. 2023

ID : 074-247400112-20231212-DEL\_2023\_141-DE

2023-141 ENERGIE/ CONVENTION DE COORDINATION ET DE FINANCEMENT DISPOSITIF HAUTE SAOIE RENOVIATION ENERGETIQUE AVENANT N°2

## République Française

**Pays de  
Cruseilles**  
COMMUNAUTE DE COMMUNES

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

**LE 12 DECEMBRE 2023**

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, dûment convoqué le mercredi 6 décembre 2023, s'est réuni dans la salle consulaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles – 268, route du Suet - 74350 CRUSEILLES, sous la présidence de M. Xavier BRAND, Président

**Etaient présents ou représentés :**

***Commune d'Allonzier la Caille***

Mme Claire MEGARD, Mme Catherine SGRAZZUTTI, Mme Cécilia HORCKMANS

***Commune d'Andilly***

M. Gérard LACROIX (suppléant)

***Commune de Cercier***

M. Patrice PRIMAULT *procuration*

***Commune de Cernex***

M. Vincent TISSOT

***Commune de Copponex***

M. Julian MARTINEZ, Mme Geneviève NIER

***Commune de Cruseilles***

Mme Sylvie MERMILLOD, M. Claude ANTONIELLO, Mme Sonia EICHLER *procuration*,  
M. Bernard DESBIOLLES *procuration*, M. Jean PALLUD, Mme Valérie PERAY

***Commune de Cuvat***

Mme Julie MONTCOUQUIOL, M. Philippe CLERJON

***Commune du Sappey***

M. Pierre GAL

***Commune de Menthonnex en Bornes***

M. Guy DEMOLIS, Mme Nathalie HENRY

***Commune de Saint-Blaise***

Mme Christine MEGEVAND

***Commune de Villy le Bouveret***

M. Jean-Marc BOUCHET

***Commune de Villy le Pelloux***

Mme Charlotte BOETTNER

***Commune de Vovray-en-Bornes***

M. Xavier BRAND

**Quorum** : nombre total de délégués en exercice 28 ; présents ou représentés : 23 Absents : 5

**Secrétaire de séance** : Mme Sylvie MERMILLOD

**Date d'affichage** : 14 DEC. 2023

**OBJET** : CONVENTION DE COORDINATION ET DE FINANCEMENT DISPOSITIF HAUTE-SAOIE RENOVIATION ENERGETIQUE AVENANT N°2

## CONVENTION DE COORDINATION ET DE FINANCEMENT DISPOSITIF HAUTE-SAVOIE RENOVATION ENERGETIQUE AVENANT N°2

Vu l'exposé de Monsieur Jean-Marc Bouchet, Conseiller Délégué à la transition écologique,

Le Département de la Haute-Savoie a mis en place Haute-Savoie Rénovation Energétique avec la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles. Ce dispositif est la déclinaison locale du service national France Rénov' et est cofinancé par le Département, la région Auvergne-Rhône-Alpes et les EPCI de Haute-Savoie.

Une convention de coordination et de financement du dispositif « Haute-Savoie Rénovation Energétique » a été approuvée par la délibération n° CP 2021-0690 du 18 octobre 2021 entre le Département de la Haute-Savoie et la CCPC. Un premier avenant permettant d'intégrer les nouvelles modalités de subventions régionales a été approuvé par la délibération n° CP-2022-0594 du 10 octobre 2022.

Le Conseil Départemental de la Haute-Savoie, par décision de sa commission permanente du 6 novembre 2023, a approuvé un avenant n° 2 à la convention permettant d'intégrer l'évolution des prix des prestations du marché (+ 5.8 %). Cette nouvelle revalorisation est intervenue à partir des factures du mois de mai 2023. Elle s'applique au prix de base du bordereau de prix unitaire.

Le projet d'avenant est annexé à la délibération.

**Le Conseil Communautaire  
de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles,  
entendu l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- ➔ **APPROUVE** le présent avenant qui a pour objet de modifier les modalités de fonctionnement du service public de la performance énergétique de l'habitat
  
- ➔ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document y afférent

La Secrétaire de Séance  
Sylvie MERMILLOD



Acte certifié exécutoire le :

14 DEC. 2023

Le Président  
Xavier BRAND



**AVENANT N° 2 A LA CONVENTION DE COORDINATION ET DE FINANCEMENT  
DU SERVICE DEPARTEMENTAL DE PLATEFORME TERRITORIALE DE  
RENOVATION ENERGETIQUE**

**ENTRE :**

**La Communauté de Communes du Pays de Cruseilles** représentée par son Président, Monsieur Xavier BRAND, dûment habilité à agir par délibération du Conseil Communautaire n° 2023-141 en date du 12 décembre 2023 désignée ci-après par « **la CCPC** »

**ET**

**Le Département de la Haute-Savoie**, représenté par son président, Monsieur Martial SADDIER, dûment habilité à agir par délibération de la Commission Permanente n° CP-2023-0797 en date du 6 novembre 2023 désigné ci-après par « **le Département** »

**ARTICLE 1 – OBJET DE L’AVENANT**

Le présent avenant a pour objet de modifier les modalités de fonctionnement du service public de la performance énergétique de l’habitat.

**ARTICLE 2 – MODIFICATION DE L’ANNEXE 2**

En dessous de la dernière phrase du dernier paragraphe est ajoutée :

« Une seconde revalorisation de 5,8 % est intervenue à partir des factures de mai 2023. Cette revalorisation s’applique au prix de base du bordereau de prix unitaire. »

**ARTICLE 3 – MODIFICATION DE L’ANNEXE 3**

En dessous de la dernière phrase du dernier paragraphe est ajoutée :

« Une seconde revalorisation de 5,8 % est intervenue à partir des factures de mai 2023. Cette revalorisation s’applique au prix de base du bordereau de prix unitaire. »

**ARTICLE 4 – AUTRES DISPOSITIONS**

Le présent avenant entre en vigueur à la date de notification.

Les conséquences financières s’appliquent dès la date où elles sont apparues pour le Département.

Tous les autres termes et dispositions de la convention non visés par le présent avenant demeurent inchangés.

Fait en deux exemplaires originaux

A Annecy, le 14 novembre 2023

Le Président de la Communauté de Communes du  
Pays de Cruseilles

  
Xavier BRAND

Le Président du Département

  
Martial SADDIER



Designation	Pouvoirs
PRESIDENT	
VICE-PRESIDENT	
D.G.S.	
D.G.A.	
D.G.P.E.	

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE  
CRUSEILLES  
MONSIEUR XAVIER BRAND  
PRESIDENT  
268 ROUTE DU SUET  
74350 CRUSEILLES

Anney, le - 6 FEV. 2024

Nos réf. : PEV/JL

Affaire suivie par : Pierre-Edouard VOUILLAMOZ - Adjoint au chef de service Développement  
Durable - pierre-edouard.vouillamoz@hautesavoie.fr - 04 50 33 50 51

Envoi R.A.R. : 1A 166 844 4330 9

**Objet** : Retour de l'exemplaire signé de l'avenant n° 2 à la convention de coordination et de financement du service départemental de plateforme territoriale de rénovation énergétique entre le Département de la Haute-Savoie et la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles

Monsieur le Président,

Dans le cadre de la mise en place de Haute-Savoie Rénovation Énergétique, une convention a été établie entre le Département de la Haute-Savoie et votre collectivité. Un 1<sup>er</sup> avenant permettant d'intégrer les nouvelles modalités de subventions régionales a été approuvé par délibération n° CP-2022-0594 du 10 octobre 2022. Par avenant n° 2, le Conseil départemental a approuvé l'intégration de l'évolution des prix des prestations du marché (+ 5,8 %).

J'ai le plaisir de vous adresser l'exemplaire de cet avenant n° 2, dûment signé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Martial SADDIER

PJ : 1 exemplaire de l'avenant n° 2 à la convention de coordination et de financement du service départemental de plateforme territoriale de rénovation énergétique entre le Département de la Haute-Savoie et la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles